

Désignés à l'origine sous le terme de factums puis mémoires, ces exposés d'avocats peuvent aller de quelques feuillets à plusieurs centaines de pages.

D'abord imprimé à compte d'auteur et distribué gratuitement, le factum connaît un succès grandissant au XVIII^e siècle si bien que, malgré l'interdit à ce sujet, certains sont vendus largement chez les plus grands libraires. Grâce à la qualité des rédacteurs, le factum n'est plus réduit à une littérature strictement judiciaire, mais devient également un objet de savoir et de divertissement, dans toutes les classes de la société. L'élargissement de leur diffusion a conduit à une transformation profonde du contenu et du ton de ces écrits afin de l'adapter à leurs nouveaux lecteurs.

La rhétorique strictement juridique laissa progressivement la place à un style plus littéraire utilisant davantage des arguments moraux. Les juristes se rendent compte que ces documents peuvent leur permettre d'accéder à une grande notoriété par leur style mais aussi l'écho qui peut être donné à l'affaire qu'ils défendent. Et si des auteurs, à l'image de Voltaire avec l'affaire Calas, ont pu se lancer dans l'écriture de factums, ils suscitent en retour des velléités littéraires des avocats à travers l'écriture romanesque. "Un bon mémoire a les qualités d'une œuvre littéraire, il touche, émeut, fait frémir et pleurer" écrit l'historienne Sarah Maza.

C'est grâce au factum que l'on peut appréhender les qualités rhétoriques des avocats de cette époque, dont les interventions orales, qui forgèrent la réputation des plus célèbres, sont malheureusement perdues à jamais. Nous pouvons ainsi étudier le style et la force des arguments de figures célèbres dont certains jouèrent aussi un rôle politique important, à l'image en Auvergne de François Gaultier de Biauzat, figure de la Révolution française.